

VOTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 À 18H00

Mardi 22 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; J-M. DUMAS ; G. REQUENA ; W. BIGNON ; S. BASSI ALLEMAND ; L. GASC ; S. JEAN ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; E. MAURY ; A. HAOUCHE ; S. CHULVI ; ; R. CHAPUT ; R. MICHEL ; J. CHMURA ; F. MOULY PERRAULT ; B. LAROUSSINIE ; J. GROSSO ; L. SAEZ ; C. BASTIDE ; P. ETIENNE ; F. REGNIER ; A. TOMAS

Absents représentés : B. CHAUMEIL par R. CHAPUT ; N. CANADA par S. CHULVI ; S. MARTI par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par R. MICHEL

Secrétaire de séance : C. PROUTEAU

Secrétaire de séance adjointe : L. GASC

Remise officielle du diplôme de Maire Adjoint Honoraire à M. Marc Rouvier

Point n°1. Budget annexe Gendarmerie - Décision modificative 1

A LA MAJORITE

CONTRE : C. BASTIDE – P. ETIENNE

ABSTENTION : F. REGNIER

Point n°2. Approbation du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune de Marseillan

A L'UNANIMITE

Point n°3. Admissions en non-valeur 2026

A L'UNANIMITE

Point n°4. Délégation d'attribution pour la réalisation d'emprunts

A LA MAJORITE

CONTRE : C. BASTIDE – P. ETIENNE - F. REGNIER

ABSTENTION : B. LAROUSSINIE – J. GROSSO – L. SAEZ – A. TOMAS

Point n°5. Désignation du correspondant incendie et secours de la commune de Marseillan

A L'UNANIMITE

Point n°6. Commission d'Appel d'Offres – Election des membres

LE CONSEIL VOTE :

29 INSCRITS – 27 VOTANTS – 26 EXPRIMES

LISTE MICHEL 22 VOIX – LISTE GROSSO 4 VOIX – 1 BLANC

5 TITULAIRES

L. GASC ; J. CHMURA ; C. AZAIS ; M. PEREZ ; J. GROSSO

5 SUPPLEANTS

S. JEAN ; A. HAOUCHE ; S. BASSI ALLEMAND ; S. CHULVI ; L. SAEZ

Point n°7. Modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseillan

ARRIVEE : N. CANADA

A LA MAJORITE

ABSTENTION : B. LAROUSSINIE – J. GROSSO – L. SAEZ – A. TOMAS -

C. BASTIDE – P. ETIENNE - F. REGNIER

Point n°8. Zac Terra Vinea : approbation de la procédure de désaffectation, déclassement et du rapport du commissaire enquêteur pour une partie des chemins ruraux N°1 (CR25) et N°4, et de la totalité des chemins ruraux N°2 et N°3

DEPORT : M. PEREZ – F. MOULY PERRAULT

A LA MAJORITE

CONTRE : B. LAROUSSINIE – L. SAEZ – A. TOMAS - C. BASTIDE – P.

ETIENNE - F. REGNIER

ABSTENTION : J. GROSSO

Point n°9. Intervention au titre de tiers payeur dans le cadre de la convention des mesures compensatoires de la ZAC Terra Vinea – parcelles CH 162, CH 163, CI 25, CI 26, CI 27

DEPORT : M. PEREZ – F. MOULY PERRAULT

A LA MAJORITE

CONTRE : C. BASTIDE – P. ETIENNE - F. REGNIER

ABSTENTION : B. LAROUSSINIE – J. GROSSO – L. SAEZ – A. TOMAS

Point n°10. Création de deux zones d'aménagement différées sur le secteur de Maldormir (zone 1) et de Labrunier (zone 2)

A L'UNANIMITE

Point n°11. Délégation du droit de préemption à Sète Agglopôle Méditerranée pour la DIA concernant la parcelle cadastrée EA72
A L'UNANIMITE

Point n°12. Rétrocession de la parcelle cadastrée BA 194, située sur la RD 161, Route de Pomérols
A L'UNANIMITE

Point n°13. Rétrocession de la parcelle cadastrée BA 192, située sur la RD 161, Route de Pomérols
DEPORT : Y. MICHEL – J. GROSSO
LA PRESIDENCE EST DONNEE A J-M. DUMAS.
A L'UNANIMITE

Point n°14. Adhésion de la Ville de Marseillan au consortium Erasmus+ « Mobilité des maires et élus locaux de l'Hérault »
A LA MAJORITE
ABSTENTION : C. BASTIDE – P. ETIENNE

Point n°15. Adhésion à Occitanie Coopération
ABSENT : J. GROSSO
A L'UNANIMITE

Point n°16. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Marseillan et la Croix-Rouge française dans le cadre des missions de soutien aux populations et de sécurité civile
A L'UNANIMITE

Point n°17. SIVOM du canton d'Agde – Communication du rapport d'activités 2025
LE CONSEIL PREND ACTE.

Point n°18. Accessibilité – Création de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)
A L'UNANIMITE

Point n°19. Approbation de la convention relative à la gestion et au reversement de la taxe de séjour de la ville de Marseillan
A L'UNANIMITE

Point n°20. Attribution d'une aide exceptionnelle de 5.000 € à la Protection Civile en soutien aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026
A L'UNANIMITE

Point n°21. Subvention exceptionnelle – Projet Citoyenneté Collège Pierre Deley
DEPORT : J. GROSSO
A L'UNANIMITE

Point n°22. Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2031 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature
A L'UNANIMITE

Point n°23. Mise à disposition de personnel communal auprès de Sète agglopôle méditerranée – Renouvellement des conventions individuelles de mise à disposition à compter du 1er septembre 2026
ABSENT : L. GASC
A LA MAJORITE
ABSTENTION : C. BASTIDE – P. ETIENNE

Point n°24. Modification du tableau des emplois
A L'UNANIMITE

Point n°25. Décisions du Maire
LE CONSEIL PREND ACTE.

La séance prend fin à 20h35.